

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Tests de laboratoire pour le suivi médical de la clientèle en désintoxication.		NUMÉRO : 4.15
		DATE : Mai 2011
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières en suivi de la clientèle visée

CLIENTÈLES VISÉES

- La clientèle fréquentant les centres de réadaptation en dépendance

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Les centres de réadaptation en dépendance du CSSSNL :
 - Le Tremplin de Joliette
 - Le Tremplin de Terrebonne
 - Le Tremplin de Repentigny

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Suivi de l'état de santé de la clientèle en thérapie de désintoxication.

2. CONDITIONS D'INITIATION

- Lors d'une première évaluation pour un suivi médical en désintoxication au Tremplin.
- Respecter un délai de 4 mois entre les tests.

3. ORDONNANCE

Bilan de base pour évaluation d'abus/dépendance à l'alcool

- Glucose à jeun, Créatinine
- Cholestérol total, Triglycérides, HDL-LDL
- ALT, GGT
- FSC
- Test de grossesse urinaire

Bilan de base pour évaluation d'abus/dépendance de drogues de rue

- FSC
- ALT, GGT, Créatinine
- Dépistage de drogues de rue
- Analyse d'urine de routine
- Test de grossesse urinaire

Bilan de base pour ITSS si comportements à risque

- Test de grossesse urinaire
- Anti-HBS, HBSAG, Anti-VHC
- VIH, VDRL
- Chlamydia et Gonorrhée sur urine

Clientèle connue porteuse d'hépatite C

- HCV-RNA par PCR (*réaction en chaîne de la polymérase*)

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Clientèle identifiée comme :
 - Dépendante à l'alcool
 - Dépendante aux drogues de rue
 - Porteuse du virus de l'hépatite C
- Comportement à risques pour ITSS :
 - Usage de drogues intraveineuses ou intranasales
 - Relations sexuelles non protégées

4.2. Contre-indications

- N.A.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- N.A

5.2. Procédures

- N.A.

5.3. Éléments de surveillance

- Résultats des tests de laboratoire

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

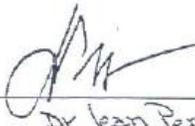
- Aviser le médecin traitant de tout résultat anormal.

6. SOURCES

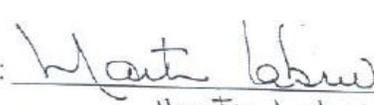
- Consensus des signataires

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE Tests de laboratoire pour le suivi de la clientèle en désintoxication	NUMÉRO: 4.15
	DATE : Mai 2011
	RÉVISÉE :

Chef du service alcoolisme et toxicomanie : 
Date : 2011/06/02 Dr Jean Perreault

Chef du département psychiatrie : 
Date : 16/8/11 Dr Michel Gél

Directeur des soins infirmiers : 
Date : 2011.06.30 Martin Labrie

Adoptée par le CMDP : 
Date : 17 septembre 2011

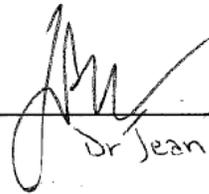
ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Tests de laboratoire pour le suivi médical de la clientèle en désintoxication.	NUMÉRO : 4.15
	DATE : Mars 2013
	RÉVISÉE :

AJOUT DE 2 TESTS DE LABORATOIRE AU BILAN DE BASE ITSS (Chlamydia et Gonorrhée)

Chef du service alcoolisme et toxicomanie : _____

Date : 10/11/14


Dr Jean Perreault

RETRAIT DE TESTS DE LABORATOIRE EN BIOCHIMIE (Bilan alcool et drogues de rue)

Adoptée par le CMDP : Jean Levan

Date : 2015/03/11